

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 276

Artikel: Variété : une femme malheureuse

Autor: Bonard, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que sorte un encouragement pour d'autres localités, qui s'en étaient fort bien passées jusqu'à présent, à ouvrir des salles nouvelles au jeu de la boule. Nous en avons la preuve dans la nouvelle qui nous arrive que l'on songe à organiser des jeux de hasard à Ragaz sitôt l'initiative votée. Et sans doute entreront dans la danse d'autres stations d'étrangers encore, le mal s'étendant ainsi comme une lèpre sur tout notre pays...

Une femme architecte du théâtre de Shakespeare.

Le monde féminin a obtenu un nouveau triomphe: une femme est sortie victorieuse d'un grand concours d'architecture. Le théâtre de Shakespeare à Stratford-sur-Avon, ville natale du poète, ayant brûlé, voilà deux ans, un concours était ouvert pour le reconstruire à l'aide de collectes faites en Angleterre et en Amérique. Miss Elisabeth Scott y a obtenu, à l'unanimité du jury anglo-américain, le premier prix sur 72 concurrents.

Agée de vingt-neuf ans seulement, Miss Scott, qui a fait ses études à l'Académie d'architecture de Londres, est issue d'une famille qui a fourni déjà plusieurs architectes de mérite, dont Sir George Gilbert Scott. Son projet s'adapte parfaitement aux difficultés du terrain où doit s'élever l'édifice. « J'ai eu principalement en vue, a-t-elle dit, de donner à la salle de spectacle une forme qui permette à tous les spectateurs de bien voir et de bien entendre, et, en même temps, de laisser autant d'espace que possible autour de la scène... Le choix de ma vocation a été déterminé par des traditions familiales, mais je ne vois pas pourquoi, de façon générale, des femmes ne choisiraient pas la carrière d'architecte... Dans un théâtre de Shakespeare, j'ai pensé devoir établir une décoration très simple et discrète. La scène est organisée de façon à ce que l'on puisse y jouer aussi bien des drames anciens et modernes que ceux de Shakespeare. »

Les frais de construction sont évalués par Miss Scott à 150.677 livres. Jusqu'à présent il a été collecté 240.000 livres (*sic*), dont 160.000 en Amérique.

In Memoriam.

On annonce de Lucerne la mort survenue le 23 janvier dernier de M^{me} Hauser-Hauser, qui fut pendant bien des années la présidente de la Société d'Utilité publique dans cette ville, et dont l'activité est liée étroitement à tout ce qui s'est accompli à Lucerne en matière de philanthropie et de travail social: fondation des hôtels antialcooliques *Waldstätterhof* et *Couronne*, crèches, protection des enfants en bas âge, lutte contre la tuberculose, cours de Samaritains, Croix-Rouge, etc., etc. Elle fut aussi présidente de la Commission nationale de récompenses aux domestiques de la Société d'Utilité publique, et consacra à ce travail le meilleur de ses forces — malheureusement bien atteintes par la maladie.

Les participantes au Cours de Vacances suffragiste de Lucerne,



Cliché Mouvement Féministe

Carmen Cuesta de Muro

Directrice de l'Institut catholique féminin d'enseignement supérieur,
membre de l'Assemblée nationale espagnole

en 1921, ont certainement gardé le meilleur souvenir de cette femme aimable et distinguée, qui, sans être elle-même une suffragiste bien ardente, s'était cependant donné mille peines pour faciliter leur tâche aux organisatrices et rendre le séjour de Lucerne agréable à nos suffragistes. Aussi tenions-nous à rendre ici un hommage ému et reconnaissant à sa mémoire.

VARIÉTÉ

Une femme malheureuse.

M^{me} William de Sévery, à maintes reprises, a justifié la présence des femmes dans nos Sociétés d'histoire en présentant le fruit de ses recherches dans des archives familiales extrêmement riches. Mieux que cela, en collaboration avec son mari, de tous nos historiens le plus érudit, doué d'une mémoire prodigieuse, se mouvant parmi les problèmes historiques avec une aisance déconcertante, elle a publié, il y a quinze ans, un important ouvrage: *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^{me} siècle*, source inépuisable de renseignements. Un chapitre du tome second est consacré au docteur Tissot, dont le canton de Vaud célébrera, en 1928, le deuxième centenaire de la naissance. L'occasion était bonne de publier toute une liasse de lettres adressées au Dr Tissot par une de ses clientes, devenue son amie, et tirées des archives des châteaux de Monnaz sur Morges et de Crissier près Lausanne. Ces lettres du comte et de la comtesse Golowkin au médecin Tissot, qui embrassent la période de 1726 à 1780, M^{me} et M. de Sévery viennent de les présenter au public lettré sous la forme d'un élégant volume de deux cents pages (*Le comte et la comtesse Golowkin et le médecin Tissot*, Lausanne, Payot et C^{ie}).

Rien n'est plus mélancolique que de compiler de vieilles lettres, à l'encre décolorée; les pistoliers ont disparu; il n'en reste rien, pas même un peu de poussière; et cependant, leurs sentiments,

leurs pensées, leurs souffrances, leurs joies, les petits événements qui ont fait leurs jours fastidieux ou passionnés, vivent intensément sur ces feuillets jaunis que déchiffre avec peine l'historien, rebuté par l'écriture mal formée, par la plume d'oie, par l'absence de ponctuation, dérouter par la façon d'écrire démodée. Il y aurait, en marge d'un volume semblable, une jolie étude à faire sur le sens des mots, non pas la sémantique, mais le sens qu'ils ont dans le langage courant: telle lettre bien affectueuse de la comtesse Golowkin à son médecin pourrait faire supposer à un lecteur moderne qu'ils étaient du dernier mieux. Erreur. L'expression de la tendresse la plus vive, le désir impatient de se revoir s'exprimaient couramment sous la plume des écrivains d'un siècle sensible, celui des torrents de larmes que l'on verse à tout propos; c'est alors que le mot *vertu* revient à chaque instant; la chose, paraît-il, était plus rare...

N'est-ce pas Crébillon qui a dit qu'au XVIII^{me} siècle, on se prenait, on se quittait, on se reprenait, on se requittait le plus facilement du monde? N'est-ce pas à cette époque qu'une belle dame poudrée à frimas, parlant de ses fantaisies, disait: « Ça leur fait tant de plaisir et cela nous coûte si peu. »... On est toujours le contempteur de son siècle; l'histoire littéraire, l'histoire tout court nous ont transmis le souvenir de quelques ménages délicieux, de liaisons qui furent plus respectables que nombre de mariages. « Ces époux sont un modèle d'affection conjugale », écrivait en 1763 Gibbon en désignant le comte Golowkin, le fils de l'ambassadeur de Russie à Paris et à La Haye, et sa femme, Minna de Mosheim, fille d'un professeur de Göttingue; le comte et la comtesse habi-

Où nous en sommes...

L'appel à nos amis et propagandistes paru dans notre dernier numéro a porté immédiatement des fruits, puisque nous enregistrons cette quinzaine

9 abonnements nouveaux

Malheureusement, et malgré cet appel à nous rester fidèles, 7 anciens abonnés nous ont annoncé leur désabonnement, ce qui réduit notre gain à 2 abonnements nouveaux, et maintient notre recul sur l'an dernier, à pareille date, à

82 abonnements à retrouver

Merci d'avance à tous ceux et à toutes celles qui voudront bien s'employer à nous les faire parvenir.

La Quinzaine féministe

En France. — M. Stresemann et ses électrices. — Les femmes allemandes dans les Parlements. — Où serait nécessaire une femme juge.

Bien que le Sénat français ne semble guère pressé d'entamer la discussion sur le vote des femmes, dont il traîne depuis si longtemps l'entrée en matière, ces temps d'atermoiement sont, malgré tout, profitables à notre cause. En effet, grâce à l'active propagande menée par les organisations féministes, une évolution semble se dessiner dans certains milieux de la gauche démocratique, intraitablement opposés jusqu'à présent au suffrage des femmes. On assure même que M. Labrousse, bien connu par les arguments qu'il avançait jadis contre la participation des femmes à l'œuvre législative, serait maintenant sympathique à un projet qui, évitant de « trop grands bouleversements », reconnaîtrait le vote aux femmes, par étapes, de telle sorte que les Françaises possèderaient au bout de dix ans leurs droits politiques intégralement.

Dix ans, c'est beaucoup, quand on songe qu'il y a tout près de neuf ans déjà que la Chambre française a reconnu d'enthousiasme le droit de vote aux femmes, et que, depuis lors, c'est toujours le Sénat qui a fait barrière. Cela ferait dix-neuf ans pour la réalisation d'une réforme que tant de gens réclament... A ce compte-là, et avec notre terrible obstacle des votations populaires, quand aurions-nous nos droits, nous, femmes suisses ? ...

* * *

Durant sa session de décembre dernier, le Conseil de la S. d. N. a eu, entre autres nominations, à procéder à celles des membres du Comité Economique Consultatif. Cet important organisme, dont la création a été décidée par l'Assemblée du mois de septembre, et qui a pour mission de suivre l'application des résolutions votées par la Conférence Economique de mai 1927, dont l'influence pour la paix mondiale peut être considérable, doit comprendre 56 membres, qui représentant, en s'équilibrant entre eux, les intérêts de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des finances, des transports, du travail, et des consommateurs, comme cela avait été le cas pour la Conférence Economique elle-même. Et comme pour la Conférence Economique elle-même, les organisations Féminines internationales avaient revendiqué que place fût faite aux femmes, qui, en matière économique, sont non seulement consommatrices, comme on va le répétant volontiers, mais encore et souvent aussi productrices. Plusieurs candidates très qualifiées avaient été présentées, et les expériences faites à la Conférence Economique paraissaient si concluantes, que cela a été une déception d'apprendre qu'une seule femme fait partie du Comité Economique Consultatif: Mme Emmy Freundlich, députée socialiste au Parlement autrichien, et l'un des leaders du mouvement coopératif international. Le choix est excellent, assurément, mais une seule femme sur 56 membres, et alors que des intérêts essentiels sont en jeu, c'est vraiment peu.

Quelques membres du Conseil, auxquels avaient été remises les résolutions votées par notre Conférence d'Amsterdam sur ce point, ont cependant fait un effort pour assurer une représentation féminine plus équitable, et nous signalons tout spécialement l'intervention du représentant du Canada, M. Dandurand, qu'appuya le représentant de Cuba, M. Urrutia. Mais ces messieurs se heurtèrent à l'opposition de M. Stresemann, qui rétorqua assez vivement par une profession de foi antiféministe, oubliant sans doute que son parti ne compte pas seulement des électeurs masculins, mais aussi des électrices, qui trouveraient mauvaise sa façon d'apprécier le concours féminin. De fait, sitôt l'affaire connue, une protestation a été rédigée à son adresse, dont voici le texte traduit en français:

Berlin et Heidelberg, le 30 janvier 1928.

A Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Dr Stresemann, Berlin.

Monsieur le Ministre,

La Ligue des Citoyennes allemandes, qui groupe, au moyen de 25 Sections locales et de 50 Associations affiliées, plusieurs milliers de femmes, se permet de venir placer devant vous les faits suivants: Selon le procès-verbal de la 2^{me} séance de la 48^{me} session du Conseil de la Société des Nations du 6 décembre 1927, la question

taient le château de Monnaz, acheté par l'ambassadeur, et résidaient en hiver à Montriond sous Lausanne; c'est là qu'ils entrèrent en relations avec le Dr Tissot; ils eurent deux enfants, élevés à la dure, selon les principes de Rousseau. Frédéric II ayant nommé Golowkin directeur de ses spectacles, les époux partirent pour Berlin. La correspondance devint alors active avec Tissot. On parle d'abord de médecine, on demande des conseils, la comtesse a les nerfs affaiblis, souffre de l'estomac, le comte est goutteux. On félicite Tissot de son livre: *Avis au peuple sur sa santé*; on discute de théologie, on s'occupe beaucoup de la vaccination, que Jenner venait de découvrir et dont Tissot était partisan; à plusieurs reprises, il est question de ce pauvre Rousseau, réfugié à Môtiers ou copiant de la musique à Paris. Rapidement la correspondance devient plus intime; la comtesse accable Tissot de protestations d'amitié, elle ne peut plus attendre le bonheur de le revoir, envie les voyageurs qu'elle rencontre sur la route de Suisse et qui vont consulter le grand homme; elle l'appelle mon cher, digne, respectable et tendre ami. Respectable est une épithète que chérit la comtesse; lorsque la malheureuse femme voit s'installer dans son ménage une rivale qui y demeurera en tiers pendant dix ans, la fera souffrir cruellement, l'accablara de scènes, d'explications pénibles, c'est encore cet adjectif qu'elle décernera à son époux, qu'elle aime malgré tout, auquel elle reste attachée en dépit de tout son chagrin.

Rapidement, les lettres de la comtesse, datées de Plombières de Nancy ou de Paris, prennent un tour tragique; les plaintes se font de plus en plus vives; la santé de la pauvre femme est gravement

compromise; lorsque le ménage à trois s'installe à Paris, Minna se voit méprisée dans sa propre maison, en butte à d'incessants reproches. Tissot, avec une patience angélique, écoute ses doléances, ses contradictions, ses incertitudes sur la conduite à tenir; elle veut se faire une amie de Mme de Moncamp, la défend, prétend qu'on la calomnie, essaie de l'innocenter, puis l'accable, s'accuse ensuite d'être coupable de ce terrible état de choses, demande pardon au comte et promet d'être une épouse meilleure, de s'efforcer de devenir digne de lui. « Etait-ce donc à moi de faire un éclat scandaleux dont la honte, ainsi que je le méritais, n'est retombée que sur moi seule? »

Cet étrange ménage finit par défrayer les conversations à Lausanne; on savait que la comtesse avait pris pour confident le Dr Tissot, on la plaînait, on craignait pour sa vie. Puis la comtesse, ayant fixé son attitude: « souffrir et se faire », reproche à Tissot de « s'être donné des torts considérables par des propos qu'il a tenus et que le comte n'ignore point », et l'accuse d'avoir manqué à son mari. Pauvre Tissot, coupable d'avoir trop écouté une femme malheureuse, d'avoir partagé ses ressentiments, c'est lui maintenant qu'on gronde; le métier de confesseur n'est guère facile! Dès lors, la correspondance s'espace, une lettre de temps à autre demande des nouvelles du meilleur des amis, puis le comte meurt en 1781. Nous ne savons rien du veuvage de la sensible comtesse, si ce n'est qu'il cesse en 1796: elle épouse le duc de Noailles, chassé en Suisse par la Révolution, et tous deux vivent une vie tranquille à Rolle, à Lausanne.

Cette femme sensible, malheureuse, exaltée, beau sujet pour un

dé la nomination de femmes au Comité Economique de la S. d. N. a été abordée. A la suite d'une proposition du Représentant du Canada, le Ministre des Affaires étrangères du Reich allemand a déclaré que, personnellement, il ne serait pas enchanté qu'un gouvernement se fit représenter à ce Comité par une femme, ajoutant qu'une femme siégeait déjà dans le Comité Consultatif Economique; et que la collaboration des femmes était plus indiquée dans les Commissions qui s'occupent spécialement de questions humanitaires que dans des Comités économiques.

La Ligue des Citoyennes allemandes estime de son devoir de faire connaître qu'elle regrette vivement les déclarations du Ministre des Affaires étrangères. Elle considère comme une erreur de vouloir limiter la collaboration féminine — et ceci qu'il s'agisse de la Société des Nations ou d'autres organismes politiques — au domaine philanthropique, et elle signale le fait que plusieurs des Etats membres de la S. d. N. sont parfaitement en situation de proposer la nomination dans des Commissions Economiques de femmes remarquables par leurs capacités et leurs connaissances théoriques et pratiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

(signé) D. VON VELSEN, *présidente*.
ELSE WEX, *secrétaire*.

Il sera intéressant de savoir la suite de cette affaire dans un pays où les femmes ne disposent pas seulement, pour défendre leurs intérêts, du moyen de la protestation, mais aussi de celui du bulletin de vote. Car il est évident que cette façon dédaigneuse de reléguer les femmes à de simples occupations philanthropiques, comme si elles étaient incapables d'intérêt et de pensées d'un autre ordre, ne peut pas être admise par des féministes. Que les femmes aient des capacités indéniables dans ce domaine, nous sommes d'accord. Mais elles ont aussi d'autres capacités qu'elles ont le droit d'exercer pour elles-mêmes, comme pour le bien de la collectivité.

* * *

On se plaint d'ailleurs, en Allemagne, d'un recul assez marqué de la représentation féminine dans les Parlements. Aux récentes élections à la Diète de Hesse, par exemple, 4 femmes seulement ont été élues, au lieu de 6 qui y siégeaient précédemment, et d'autres élections provinciales ont également souligné le même fait. D'où cela provient-il? Non pas, comme on pourrait le croire, d'une diminution de l'intérêt féminin pour la vie publique, car, au contraire, des statistiques récentes prouvent que la participation féminine aux votations augmente plutôt depuis trois ans. Dans certains milieux féministes allemands, on se plaint surtout de l'attitude des partis politiques, qui réservent aux candidates féminines les plus mauvaises places en queue de liste, et l'on agit à nouveau l'idée de la formation d'un parti féminin, à l'occasion des prochaines élections au Reichstag. Il y a là tout un mouvement extrêmement instructif à suivre.

* * *

Une de nos abonnées nous communique, au moment où nous mettons sous presse, cette copie d'un extrait du compte-rendu de la séance du 6 février de la Cour correctionnelle à Genève:

La Cour correctionnelle... a condamné à deux mois de

psychiâtre, n'a-t-elle jamais songé à se venger de son mari? Plusieurs lettres passionnées adressées à Tissot en 1776 parlent d'un ami très cher qu'elle vient de perdre; elle est, elle sera toujours inconsolable; son amour dure encore lorsqu'elle apprend que les serments que le perfide lui adressait, il les prodiguait à d'autres; deux semaines après ces lamentations, où elle parle même de se suicider, elle remplit ses lettres du nom et des qualités d'un brillant chevalier dont elle vient de faire la connaissance, et qui l'assure de son très vif intérêt. Rien ne permet d'affirmer que la comtesse ait voulu se consoler; a-t-elle tenté d'adoucir ses souffrances en fleurissant, en essayant de fleurêter? a-t-elle voulu ranimer un peu d'affection chez son époux en excitant sa jalousie? On essaie en vain de lire entre les lignes. Quoi qu'il en soit, lorsque la comtesse vit isolée et abandonnée dans son hôtel parisien, il n'est plus question de consolateur.

Laissons à d'autres, fins psychologues, l'explication de ce problème, et contentons-nous de nous pencher avec amitié sur cette souffrance féminine, sur ce cœur mis à nu, sur ces plaintes désespérées. C'est toujours avec la même émotion que l'on est témoin de la souffrance d'autrui révélée par de pathétiques accents.

S. BONARD.

prison avec sursis C. L..., qui avait volé une certaine quantité de peaux de lapins...

... G. D... comparaisait pour attentat à la pudeur sur une fillette de 7 ans... Ce vilain sire s'en tire avec 2 mois de prison.

« Combien, alors, nous écrit notre abonnée, vaut la pudeur d'une fillette de sept ans? Si le raisonnement peut s'en établir par la comparaison, elle ne vaudrait pas plus qu'une certaine quantité de peaux de lapins. »

Sans commentaires.

E. Gd.

Carrières féminines

La « Froebélienne » (maîtresse d'école enfantine)

ACTIVITÉ: La « froebélienne » est chargée de l'éducation et de la surveillance d'enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle doit les occuper en les faisant jouer, dessiner, chanter, accomplir de petits travaux manuels, en leur racontant des histoires, etc. Elle exerce son activité soit dans des familles, des instituts, des « homes » d'enfants soit comme directrice d'une école enfantine ou d'un jardin d'enfants, public ou privé, en ville ou à la campagne. Dans cet enseignement, elle applique surtout, en Suisse romande et en Suisse allemande, la méthode Froebel, et dans le canton du Tessin la méthode Montessori.

Dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève et du Tessin, les « jardins d'enfants » ou écoles enfantines sont organisés par l'Etat, et correspondent au degré inférieur de l'école primaire; il en est de même à Bâle-Ville, où ils sont entretenus par l'Etat. En Suisse allemande, ils dépendent des communes dans quelques villes et grandes localités rurales; mais la plupart des écoles enfantines relèvent d'associations privées.

APTITUDES REQUISES: Les conditions fondamentales qu'exige l'exercice de cette profession sont les mêmes que pour l'enseignement en général, à savoir: santé, intelligence, dons pédagogiques. Il faut y ajouter l'amour des petits enfants, de la bonne humeur, de la patience et de l'adresse manuelle. Du talent pour la musique et le dessin est indispensable. La compréhension des questions sociales devrait aussi, plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent, entrer en ligne de compte dans le choix de cette profession, car une bonne maîtresse d'école enfantine doit pouvoir donner aux parents des conseils concernant l'éducation de leurs enfants, doit organiser des réunions de parents pour les éclairer sur tous les points qui peuvent les intéresser, et doit être capable de faire progresser de toute manière l'idéal des jardins d'enfants.

FORMATION PROFESSIONNELLE: Il faut distinguer entre les cours qui préparent à la profession de maîtresse d'école enfantine ou de directrice de jardin d'enfants, et ceux qui contribuent plutôt à la culture générale de la femme, ou qui apprennent à occuper les petits enfants. Ceux-ci ne durent qu'un an, parfois moins, et ne confèrent pas la droit de diriger une école enfantine publique.

Les études professionnelles peuvent se faire dans quelques villes par des cours donnés dans les écoles supérieures: c'est le cas à Bâle (*Kantonales Lehrerseminar*), à Berne (*Neue Mädchenschule*) à Genève (*Ecole supérieure des jeunes filles, section pédagogique*), à Lausanne (*Ecole normale*), à Neuchâtel (*Ecole normale*), et à Zurich (*Höhere Töchterchule*). D'autres institutions préparent également à cette profession. Ce sont: le *Kindergärtnerinnenseminar* de Saint-Gall, le *Kindergärtnerinnenseminar* de Soleure, l'*Institut St. Maria* à Bellinzone (catholique), la *Frauenschule* à Klosters (Grisons), le *Theresianum* à Ingenbohl (Schwyz) (catholique), l'*Ecole normale de Menzingen*, près Zug (catholique), le *Kindergärtnerseminar Sonneck* à Münsingen (Berne), l'*Institut J.-J. Rousseau* à Genève, la *Frauenschule* à Ebnat-Kappel. A l'exception des deux dernières, toutes ces écoles préparent à l'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat. Partout l'âge d'admission est de 17 à 18 ans, sauf à Lausanne (17 ans) et à Bellinzone (14 ans). Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, la maîtresse d'école enfantine doit avoir suivi l'école normale officielle, ses études professionnelles faisant ainsi automatiquement suite à l'école secondaire. Ailleurs, on demande presque partout la préparation de l'école secondaire: à Bâle, à Saint-Gall, à Zurich, où l'on exige au moins dix ans de scolarité. Il faut passer un examen d'admission pour